

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2018

DCM N° 18-12-20-4

Objet : M3CONGRES - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2019.

Rapporteur: M. le Maire

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 février 2013, a approuvé la participation de la Ville de Metz au processus de réalisation du Centre de Congrès et à son financement à hauteur de 30M€.

La réalisation de ce projet a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2013.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, a été approuvée la convention tripartite liant la Ville, Metz Métropole et la M3Congrès et permettant la conclusion du contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance (CREM), signé avec EIFFAGE Construction Lorraine pour un montant de 44.4M€ HT (partie conception-réalisation).

Le Conseil Municipal, en date du 26 novembre 2015, a approuvé l'avenant n° 1 à la convention tripartite précitée, avenant précisant les engagements respectifs des deux collectivités et de M3 Congrès.

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg, confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel Administrative portant sur le contentieux opposant M3Congrès au département de la Moselle, il est apparu nécessaire de redéfinir les niveaux des contributions de la Ville de Metz et de Metz Métropole et de préciser les missions et les ressources de M3Congrès, une fois la construction du centre achevée.

En conséquence, le Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 a approuvé l'avenant n° 2 et les annexes à la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du Centre de Congrès.

Les annexes 1 et 3 à cet avenant fixent les participations de la Ville de Metz au titre de la subvention d'équipement 2019, soit 3 670 000 €, et de la contribution au Gros Entretien Renouvellement pour l'année 2019, soit 83 835 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013 portant création d'un Centre de congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 approuvant les statuts de la SPL M3Congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, approuvant la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de Congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, approuvant la convention financière avec la Région Lorraine,

VU la convention relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de Congrès conclue le 11 février 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°1 à la convention tripartite précitée,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 approuvant l'avenant 2 de la convention tripartite précitée,

VU les annexes 1 et 3 portant sur les participations de la Ville au titre de la subvention d'équipement et de la contribution Gros Entretien Renouvellement (GER),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de verser, conformément à l'annexe n° 1 de l'avenant 2 à la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du Centre de Congrès, la subvention d'investissement 2019 d'un montant de 3 670 000 €, en deux versements de 1 835 000 €.

DECIDE de verser, conformément à l'annexe n°3 du même avenant, la contribution financière annuelle au titre de la participation GER s'élevant pour l'exercice 2019 à 83 835 €.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint de Quartiers Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Exécution budgétaire et qualité comptable
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ